



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE
FILLIÈRE
N° 2025.07**

Séance du 4 décembre 2025

*A dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle des mariages de la maison commune des Ollières sise 1 route du Praz 74370
FILLERE*

Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 10 - Votants : 10 - Pouvoir : 0

OBJET : AUTONOMIE FINANCIERE DU CCAS

Présents :

Mesdames : ALAIS Isabelle, ALESINA Christelle, DURET Jacqueline, LAFFIN Nicole, NICOLAS Agnès, PARODI Jacqueline, REYDET Nadine

Messieurs : JACOB Claude, GARAUD Jean Michel, PARIS Raymond

Excusés :

Mesdames : CHEVALLIER Maud, FUMEX Anne, BRUSSOZ Marie Claude, DEHAINE Valérie, REVEILLON Emeline, Messieurs RICHARD Philippe, ANSELME Christian

Secrétaire de séance : Mme ALESINA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Considérant que le budget annexe du CCAS n'est actuellement pas doté de l'autonomie financière et qu'il est rattaché à la comptabilité communale par l'intermédiaire d'un compte dit de liaison (compte 451).

Considérant que le budget annexe doit être doté d'une autonomie financière et d'une trésorerie distincte de celle du budget communal, dès lors que les recettes annuelles de fonctionnement d'un CCAS dépassent le seuil de 30 489,90 €,

Considérant que le budget primitif 2025 du CCAS fait apparaître une prévision de recettes de fonctionnement de 35 800 €.

Considérant que le budget du CCAS doit être doté de l'autonomie financière à compter du 01/01/2026,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Acte** l'autonomie financière du budget annexe du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2026
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires entre le CCAS et les services de la Préfecture pour entériner cette autonomie

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de la séance
Mme Christelle ALESINA



Le Président,
M. Christian Anselme



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
et de la publication/affichage le :

Le Président